



*44 Eddington Rd., Hanwell, NB E3E 2C9
(506) 461-6486 cell / (506) 453-7893 home / (506) 453-0730 fax
bradjenkins@bellaliant.net*

Association des officiels du Nouveau-Brunswick

Le 24 novembre 2016

Directive

Destinataires: Tous les Directeurs de zones, les responsables de hockey mineur, et tous les officiels de HNB.

Re: Punitons de 10 min de Mauvaise conduite dans l'ensemble du hockey (Mineur, Senior, niveaux AAA et Écoles secondaires.)

Prière de noter que les officiels n'ont **pas** à soumettre de rapport d'incident de partie dans les cas de punitons de 10 minutes de mauvaise conduite, peu importe le moment de la partie auquel elles sont décernées. Toutes les ligues ont accepté de tenir compte et suivre toutes les punitons de mauvaise conduite sur les feuilles de parties. Ceci permettra d'éviter les suspensions qui ne sont pas nécessaires en raison d'une clause de normes minimales dans les lignes directrices que nous tentons de corriger. Nous n'utiliserons pas le règlement 4.5(b) comme en ont convenu HNB et l'ASINB.

Si un joueur reçoit une Mauvaise conduite de partie, en raison d'une 2^e punition de mauvaise conduite, veuillez le noter dans le rapport de partie. Assurez-vous de citer le règlement approprié pour la punition de mauvaise conduite de partie. Par exemple, 9.2(?) a et non 4.5(c).

Nous devons être diligents à soumettre rapidement des rapports d'incidents de partie dans les cas de mauvaises conduites, les punitons pour inconduite grossière (gross misconduct) et les punitons de match. La présente directive assure que toutes les ligues et tous les niveaux soient sur la même page.

Merci

Brad Jenkins

Directeur technique, AOHNB

